



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 11 MARS 2020
À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Marie Ignaczak, présidente
M. Denis Leclerc
M. Jean-Philippe Côté
Mme Julie Cloutier
Mme Hélène Bergeron

Richard Fortin, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
 - 4.1 Invité(s) à la rencontre du CCU
 - 4.2 Plan projet de lotissement - Développement Mont St-Castin phase 8
 - 4.3 PIIA - Prolongement d'une rue - Montée St-Castin
 - 4.4 Dérogation mineure - 2020-20004 - chemin des Épinettes, chemin de la Cornière, chemin du Boisé
 - 4.5 PIIA - Aménagement d'un projet intégré (Quartier Exalt)
 - 4.6 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 10 chemin du Grand-Bornand
 - 4.7 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 28, chemin des Parulines
 - 4.8 PIIA - Construction d'abri forestier - chemin forestier du Lynx
 - 4.9 Dérogation mineure - 2020-20003 - 99 chemin du Tour-du-Lac
 - 4.10 Point de discussion - Suivi du conseil
 - 4.11 Point de discussion - Condos Mont Tourbillon
- 5. Date de la prochaine réunion du CCU**
- 6. Varia**
- 7. Levée de l'assemblée**



1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 5 février 2020 a été accepté.

4. Sujets

4.1 Invité(s) à la rencontre du CCU

Invité(s) - 19h15 - Messieurs Lincoln Anderson, Jean-François Verdier et Jean-Philippe Mercier - projet de lotissement phase 8 Mont St-Castin
20h - Messieurs Robert Giroux et Yvan Deschêne - projet intégré Quartier Exalt

4.2 Plan projet de lotissement - Développement Mont St-Castin phase 8

Le comité consultatif recommande l'acceptation du plan projet de lotissement - Développement Mont St-Castin phase 8, préparé par Frédérick Matel a.g., en date du 13 juin 2019 et corrigé en date du 19 juin 2019, portant la minute 4384.

4.3 PIIA - Prolongement d'une rue - Montée St-Castin

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-00055, numéro de lot 4 980 780 et 1 821 747, concernant la construction d'une rue (règlement 09-198, art. 55.7) / la construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial (règlement 09-198, art. 55.9) / la construction d'une rue à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (règlement 09-198, art. 55.10).

4.4 Dérogation mineure - 2020-20004 - chemin des Épinettes, chemin de la Cornière, chemin du Boisé

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2020-20004, lot 5 628 488 afin de permettre uniquement la localisation des bâtiments du projet intégré avec des marges de 8 m au lieu de 10 m, par rapport au pourtour du terrain 44 à 52, chemin des Épinettes, 44 à 52 chemin de la Cornière, 90 à 102 chemin du Boisé, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par Yvan Deschêne, architecte, en date du 21 janvier 2020.



4.5 PIIA - Aménagement d'un projet intégré (Quartier Exalt)

Suite au dépôt et à la présentation du projet, le comité convient de reporter l'analyse du projet lors de la prochaine rencontre.

4.6 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 10 chemin du Grand-Bornand

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-00031, lot 4 219 062, concernant :

- la construction d'une résidence unifamiliale de 200 m² et plus (règlement 09-198, chap. 4)
- la construction d'une résidence à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.13)

4.7 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale - 28, chemin des Parulines

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2020-0005, numéro de lot 5 927 692, concernant la construction d'une résidence de plus de 200 m² (chapitre 4, règlement 09-198) / la construction ouvrage et travaux dans une rive (art. 5.1.1 RCI) / la construction ouvrage et travaux sur le littoral (art. 5.1.2 RCI) / une aire de stationnement de plus de 150 m² (art. 5.1.5 RCI).

4.8 PIIA - Construction d'abri forestier - chemin forestier du Lynx

Le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis 2019-00806, numéro de lot 5 748 774, concernant la construction d'une aire de stationnement à l'intérieur d'un secteur de fortes pentes et des bandes de protection (RCI 5.1.3) / la construction du bâtiment sur pilotis, pieux et autres structures à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de fortes pentes (RCI 5.1.11).

4.9 Dérogation mineure - 2020-20003 - 99 chemin du Tour-du-Lac

Suite à la présentation de la demande par M. Richard Fortin, le comité convient de reporter l'analyse de celle-ci lors de la prochaine rencontre.

4.10 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucune recommandation.

4.11 Point de discussion - Condos Mont Tourbillon

Aucune recommandation.



5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 24 mars 2020 à 18h.

6. Varia

7. Levée de l'assemblée

Clôture de la réunion à 22h45.

Marie Ignaczak, présidente

Jean-Philippe Côté, secrétaire